



Rapport d'évaluation
de base

*Atelier de renforcement des capacités sur les
procédures de réadmission des Burkinabè*

TA / 012/2015

Le contenu de ce rapport est de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut pas être considéré comme reflétant les vues du Secrétariat ACP et des gouvernements des Etats membres, de la Commission Européenne ou de l'Organisation internationale pour les migrations

Préparé par : Babacar SALL

Date: 13 février 2016

Table des matières

Liste des acronymes	4
Résumé exécutif.....	5
1. Introduction et contexte	9
2. Méthodologie de l'évaluation de base.....	12
3. Les résultats de l'évaluation de base.....	12
3.1 Etat des lieux.....	12
3.2 Principaux indicateurs.....	15
3.3 Cartographie et analyse des parties prenantes.....	18
3.4 Commentaires relatifs à la fiche d'assistance technique.....	24
Annexes.....	30

Liste des acronymes

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AEDH	Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Etat de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNP	Conseil National de Population
CONAREF	Commissariat National chargé des Réfugiés
DGAJC	Direction Général des Affaires Juridiques et Consulaires
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGT	Direction Générale du Travail
DM	Direction de la Migration
DPF	Police des Frontières
DPI	Personnes déplacées à l'intérieur
DPP	Direction des Politiques des Populations
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISSP	Institut des Sciences de la Population
MIDWA	Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest
MUAO	Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
PAGIF	Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières
SNMig	Stratégie Nationale de Migration
SP/CNF	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SP/CSBE	Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger
SP/CNI	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de l'Intégration
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Résumé exécutif

Le rapport d'évaluation porte sur la préparation de l'atelier consacré au renforcement des capacités en matière de terminologie et de procédures de réadmission ainsi qu'au déploiement d'un assistant technique qui va en assurer l'animation et le suivi. Il souligne les carences que le Burkina Faso présente en ce domaine à partir des structures opérationnelles chargées des questions migratoires et des besoins des acteurs (étatiques et non étatiques) en fonction de la nature de leurs interventions dans la prise en charge, l'accueil, la protection des droits, l'accompagnement et la réinsertion socio-économique des migrants de retour.

Le rapport dresse d'abord un état des lieux du cadre législatif et institutionnel et passe en revue les principaux traités, lois, accords et conventions signés ou ratifiés par l'Etat burkinabè tant aux niveaux régional qu'international et en souligne les limites dans la gestion des personnes retournées.

Il est basé sur la mission de terrain effectuée par le consultant exclusivement à Ouagadougou du 25 janvier au 31 janvier 2016. Il en découle pour une optimisation du renforcement des capacités des parties prenantes qu'un certain nombre de priorités soient engagées par les autorités en question : i) la signature d'accords de réadmission avec les Etats où réside le plus grand nombre de ressortissants burkinabè ou avec ceux où les risques de rapatriements forcés sont les plus élevés ; ii) la reconsidération des accords ou conventions passés avec des Etats ou organisations qui ne respectent pas le cadre légal ainsi convenu lors des opérations de retour ; iii) l'intégration des questions de réadmission dans les politiques publiques nationales et sectorielles ; iv) l'édition d'un manuel de procédures et de terminologie sur la réadmission et sur les questions migratoires en général ; vi) l'harmonisation des approches des acteurs étatiques et non étatiques par rapport à la question des migrants de retour ; vii) le réseautage de toutes les parties prenantes à partir d'une base de données unique regroupant toutes les informations opérationnelles sur la migration ; viii) l'adoption par le Parlement de la Stratégie nationale de migration 2015-2024.

La préparation de l'Atelier sur la base des éléments d'enquête, de la requête gouvernementale, de la note conceptuelle de l'assistance technique et des

recommandations des acteurs rencontrés révèle un certain nombre de facteurs limitants qui peuvent entraver une bonne capitalisation des apports de ladite mission : i) l'insignifiance de l'effectif des réadmis, 2 au total, fait qu'il pourrait être difficile de trouver des études de cas au niveau national pour étayer les éléments théoriques de l'atelier ; ii) l'absence d'expérience concrète des participants et de leurs structures d'appartenance en matière de réadmission peut inhiber les contributions de ces derniers.

Le rapport traite en outre des résultats de l'évaluation de base à partir du cadre stratégique, qui montre l'existence d'une volonté politique en dépit du manque d'un cadre opérationnel pour la réadmission. En effet, il n'existe pas de politique migratoire proprement dite au Burkina Faso, mais le gouvernement, en l'occurrence le Ministère de l'Economie et des Finances, a impulsé une nouvelle dynamique de cadrage et d'orientation des questions migratoires à travers l'élaboration de la « Stratégie Nationale de migration 2015-2024 » (SNMig) qui « entend mettre à la disposition des acteurs publics et privés, des partenaires nationaux et internationaux un cadre politique de référence et un instrument de coopération ». Elle n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

Le cadre légal à travers l'ensemble des accords et conventions signés ou ratifiés par le Burkina Faso montre que la réadmission n'y est pas encore prise en compte et que son intégration dans les textes fait partie en conséquence des actions prioritaires.

Par ailleurs, la cartographie du système des acteurs en liaison avec leurs activités met en évidence le manque de cohérence et de coordination dans les interventions de terrain conduisant à des duplications. Ce phénomène est surtout présent entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques, principalement les associations et les ONGs. En outre, il entrave le processus de prise en charge des migrants de retour en amont par la multiplication des actes similaires. Par exemple tout migrant de retour doit répondre à 4 questionnaires : celui de la Police des Frontières ; du CONASUR ; de l'Action sociale, de l'OIM. Une harmonisation des procédures est nécessaire pour simplifier les actes. L'existence d'un cadre de concertation dans la gestion de la migration de retour peut à cet effet conduire à une meilleure synergie d'action.

Les acteurs étatiques et non étatiques (les fonctionnaires et les responsables des associations) ont formulé des recommandations portant sur le contenu et les orientations méthodologiques par rapport à la tenue de l'atelier et du rôle de l'assistant technique.

Il doit :

- fournir des outils d'évaluation afin de permettre aux acteurs de mesurer l'impact de leurs interventions ;
- œuvrer à la production d'un lexique pour une terminologie commune afin d'éviter les malentendus dans l'interprétation des directives portant sur la migration de retour ;
- produire un protocole d'intervention pour éviter les duplications dans le traitement des questions de réadmission ;
- proposer un cadre de concertation pour aborder les nouvelles problématiques liées à la migration de retour et en particulier celles de la réadmission, de la protection des droits des migrants, de leur réinsertion socio-économique en particulier en faveur des réadmis ;
- indiquer les modalités d'application des textes juridiques nationaux et internationaux relatifs à la réadmission pour fixer le moment de leur utilisation et indiquer avec quel partenariat ?
- faire un focus sur les mécanismes nationaux de gestion des cas de migration de retour connus (exemple : les expulsions de la Guinée, du Gabon, de la Côte d'Ivoire) pour déterminer les limites des outils, des instruments et des procédures proposées ;
- prendre en compte les questions sécuritaires dans la migration de retour à cause des risques de présence d'extrémistes sur les routes migratoires ;
- tenir compte de l'importance de la gestion des données dans le traitement des questions migratoires de retour.

- insister sur les questions d'après réadmission relatives à la protection des droits des migrants de retour et à la réinsertion socio-économique des réadmis dans le pays d'origine ;
- prendre en compte les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants dans le dispositif de réadmission.

1. Introduction et contexte

Face à la vague d'expulsions en 2015 de ses ressortissants en provenance de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Cameroun (500 cas) et plus récemment en janvier 2016 de la Guinée, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso a envoyé une requête au responsable de l'équipe de Gestion du programme Action ACP-UE pour la Migration pour solliciter un renforcement de capacités sur les questions de terminologie et de procédures de réadmission, à travers la tenue d'un atelier et le déploiement d'un assistant technique (AT) pour en assurer l'animation et le suivi.

Pour y parvenir et préparer le déploiement de l'AT, les activités suivantes ont été effectuées : i) un état des lieux de la question de la réadmission à travers une revue et une analyse documentaires portant, entre autres, sur les politiques en matière de migration de retour ; ii) des entretiens auprès des parties prenantes de la migration (acteurs étatiques, acteurs non étatiques, institutions internationales), dont notamment le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Extérieur SP/CSBE et la Direction Générale des Affaires Juridiques et Consulaires (DGAJC) relevant tous deux du Ministère chargé des Affaires étrangères et de la coopération régionale, le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) du Ministère chargé de l'action sociale et de la solidarité nationale, le Bureau pays de l'OIM et la Délégation de l'Union Européenne. Cela a abouti à l'identification effective des besoins des structures à partir de la requête gouvernementale, des orientations de contenu par rapport à l'atelier sur le renforcement des capacités et de l'attente de rôle par rapport à l'Assistant technique.

En considération de la recrudescence du phénomène des retournements ou des refoulements de ses ressortissants, généralement en dehors de tout cadre légal ou parfois au mépris des conventions régionales et internationales existantes, les autorités burkinabè, dépourvues de capacités en la matière, ont souhaité acquérir les capacités requises pour pouvoir négocier les accords avec les Etats tiers et prévenir toute situation catastrophique qui proviendrait de l'afflux massif et impromptu de migrants expulsés comme ce fut le cas lors de la crise ivoirienne en 2003.

Les enjeux et les défis sont de taille, car près de la moitié de la population vit à l'extérieur du pays, même si les statistiques restent encore imprécises quant à leur effectif réel.¹

Les transferts monétaires des migrants ont un impact considérable sur le développement économique du pays. En effet, selon l'enquête effectuée par la BCEAO en 2011, ils s'élèvent à 96 420 041 967 FCFA dont 30,9% proviennent de la Côte d'Ivoire².

La réadmission concerne pour le moment un nombre insignifiant de migrants. On compte seulement 2 réadmis en provenance d'Allemagne d'après le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Extérieur (SP/CSBE).

La volonté politique des autorités burkinabè de se doter des moyens techniques pour faire face aux enjeux et défis que pose la question de la migration de retour est motivée d'après les termes de la demande par : i) l'inscription des politiques publiques dans les lignes directrices définies par le Programme ACP-UE pour la Migration, l'Accord de partenariat de Cotonou qui en son article 13 couvre, entre autres, le respect des droits humains, la non-discrimination des migrants et une clause particulière sur la réadmission ; ii) le renforcement des capacités de ses agents en matière de réadmission en vue de se doter des moyens techniques de négociation avec les Etats en question ; iii) le ciblage des pays prioritaires pour négocier les accords de réadmission ; iv) une meilleure communication avec la population et en particulier avec les migrants ; v) une meilleure clarification de la terminologie employée par les parties prenantes du dialogue ACP-UE pour éviter les incompréhensions et les malentendus.

¹ Ministère de l'Economie et des Finances, *Stratégie nationale de migration 2015-2024*, Juin 2015, p.18
Elle indique que les recensements généraux de population de 1975, de 1985, de 1996 et de 2006, les enquêtes spécifiques sur les migrations et les données des sources diplomatiques et consulaires n'ont pu établir leur effectif réel.

² Ministère de l'Economie et des Finances, *Stratégie nationale de migration 2015-2024*, Juin 2015, p.19

Tableau n°1 : Situation des personnes retournées de l'Etranger de 2013 à 2015 enregistrées par le SP/CONASUR

Année	Région de Destination	Pays de provenance										Sous Total	Total	
		Libye	Nigéria	Gabon	Guinée Equatoriale	Centra-frique	Guinée Conakry	Ghana	Cote D'Ivoire	Niger	Mali			
2013		144						152						296
2014	Centre-Est		13	4		9							26	41
	Boucle de Mouhoun	1											1	
	Centre			2		9							11	
	Centre Nord		1	1									2	
	Centre Sud		1										1	
2015	Centre- Est	192		177	121		90		13				593	968
	Centre Sud	16		7	2		3	54	5	26			113	
	Centre Nord	3			1		2						6	
	Centre	6		6			20				1		33	
	Boucle du Mouhoun	1											1	
	Est			1							1		2	
	Hauts – Bassins			2			6						8	
	Nord	1			1		74		1				77	
	Plateau-Central	4		3			36		6				49	
	Sahel	13	62		2		2		5				84	
	Centre-Ouest	2											2	
	TOTAL	383	77	203	127	18	233	206	30	26	2		1305	

Sources 2016: Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR)

2. Méthodologie de l'évaluation de base

La production de ce rapport repose sur un double procédé : un questionnaire composé d'ensemble de questions d'évaluation significatives par rapport à la poursuite d'objectifs de l'atelier et de la mission de l'AT ; une recherche documentaire à partir d'un corpus de textes reçus dans le cadre préparatoire de la mission d'évaluation et des documents fournis par de sites institutionnels.

Une quinzaine d'entretiens avec des structures ont été réalisés à Ouagadougou du 25 janvier au 29 janvier 2016, soit sous forme individuelle ou collective.

Les entretiens semi-directifs ont réuni parfois toute l'équipe des structures visitées, plus spécialement les responsables des différents domaines traitant de la question des retournés. Cela a permis d'obtenir des points de vue différents et complémentaires à partir des thèmes abordés par les questions d'évaluation.

Le corpus est composé d'acteurs étatiques (les divisions ministérielles dédiées) et non étatiques (les associations, les ONGs), les organisations internationales (OIM, DUE).

Les données qualitatives et quantitatives recueillies ont été croisées, analysées en fonction des objectifs poursuivis par la mission et ont permis de fixer les orientations thématiques de l'atelier, les recommandations opérationnelles destinées à l'AT.

Les difficultés rencontrées dans la phase de mission de terrain sont principalement :
i) le contexte sécuritaire qui a engendré des bouleversements d'agenda à plusieurs reprises avec des adaptations rendues possibles grâce à l'appui du bureau pays de l'OIM ; ii) la disponibilité, la conservation et l'organisation des données qui rendent parfois difficile la mesure des faits abordés, iii) l'absence des questions de réadmission dans les pratiques institutionnelles qui fait que les acteurs interrogés ignorent même parfois jusqu'à sa signification.

3. Les résultats de l'évaluation

3.1 Etat des lieux

■ Accords au niveau bilatéral

L'Etat du Burkina Faso (Haute Volta à l'époque) s'est attelé dès son indépendance en 1960 à la mise en place de dispositifs juridiques de protection de ses

ressortissants en passant une série d'accords bilatéraux avec des pays destinataires. Mais ceux-ci ne s'inscrivaient pas dans un cadre de réadmission.

Une revue historique des conventions bilatérales montre que le Burkina Faso a signé des accords avec quatre pays : la Côte d'Ivoire, le Mali, le Gabon et la France.

La convention avec la Côte d'Ivoire date de 1960 et vise principalement la protection des droits des migrants et le contrôle des flux, mais en réalité, elle fut peu opérante car l'essentiel des migrants transitait par des circuits illégaux avec la complicité des planteurs ivoiriens qui y trouvaient une main d'œuvre moins onéreuse et peu encline aux questions de droits.

Avec les changements de régimes politiques au Burkina Faso vont naître de nouvelles mesures de recadrage du phénomène migratoire avec notamment l'avènement du Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN). C'est en 1980 qu'une mesure spectaculaire fut prise dans le but non seulement de restreindre les flux d'émigration, mais de les estomper pour mettre fin à toute émigration vers la Côte d'Ivoire. C'est avec l'arrivée du Conseil de Salut du Peuple (CSPI) en 1982 que toutes ces dispositions vont être supprimées.

La convention passée avec le Gabon est intervenue en 1974 et vise principalement les flux de migration de travail avec des clauses portant sur les questions de protection. Elle sera dénoncée en août 1977 par les autorités voltaïques pour violation de certaines clauses de la convention.

Un accord portant sur la gestion concertée des flux migratoires et le développement solidaire sera signé avec la France en janvier 2009 et entrera en vigueur en juin 2011 après sa ratification. Il revêt par certains aspects une dimension sélective, car il met le focus sur les migrants disposant de qualifications professionnelles. La migration de retour y est également prise en compte à travers le financement de projets pour la réinsertion socio-économique.

Sur le plan bilatéral, les accords passés par le Burkina Faso avec d'autres Etats du continent (ou en dehors) ne sont pas à la hauteur de ses attentes en matière de gestion concertée des questions migratoires, puisque le refoulement de ses ressortissants continue de s'effectuer en dépit parfois de l'existence d'accords avec les Etats concernés.

■ Au plan régional

En tant qu'Etat membre de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Burkina Faso est engagé à l'instar d'autres Etats membres dans une dynamique d'intégration régionale portant sur divers aspects, notamment migratoire, régis par des principes de libre circulation des personnes et des biens au sein de l'espace sous régional.

Dès 1979, le Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement fixe un cadre réglementaire et précise les normes et les modalités d'application du droit d'entrée, de l'abolition du visa, du droit de résidence et du droit d'établissement. Pour mieux harmoniser leurs approches, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO en janvier 2008 ont adopté à Ouagadougou lors de leur 33e Session ordinaire une approche commune sur la migration.

L'ensemble de ces traités s'articule au plan continental sur des instruments juridiques comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Traité d'Abuja de 1991 qui précise en son article 3 la levée effective de tous les obstacles entravant la liberté de circulation des personnes, des biens et des services entre Etats membres.

Dans la même dynamique, le Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA) fut initié en décembre 2000 par la CEDEAO et l'OIM à travers un processus consultatif régional (PCR) qui a pour objectif principal l'accélération du processus d'intégration régionale et la recherche de réponses fonctionnelles aux questions migratoires touchant, entre autres, les domaines clefs de la protection des migrants en Afrique de l'Ouest, la réduction de la pauvreté dans les zones d'émigration.

C'est en mai et juin 2006 que la question de la réadmission fut spécifiquement abordée. En effet, une initiative conjointe de l'OIM et de la CEDEAO dans le cadre du MIDWA et en accord avec les Etats membres a réuni les ministères concernés autour de deux thèmes :

- la migration irrégulière au sein et en dehors de l'Afrique de l'Ouest ;
- le retour, la réadmission et la réintégration des migrants.

■ Au plan international

Le Burkina s'est engagé à travers la signature ou la ratification de plusieurs traités ou conventions dont particulièrement la convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille en novembre 2003.

En dépit de ces engagements tant au niveau régional qu'international, le Burkina Faso est confronté à un problème majeur de gestion rationnelle de la migration et de capacités techniques de négociation, de plaidoyer, du fait de l'importance de sa population migrante, de la faible opérationnalité des accords déjà passés avec des Etats partenaires, de la sous-productivité du cadre réglementaire des ensembles régionaux (CEDEAO, UEMOA), de l'absence d'une politique et d'une stratégie nationale de la migration.

■ Cadre institutionnel

Il n'existe pas de politique migratoire proprement dite au Burkina Faso, mais le gouvernement, en l'occurrence le Ministère de l'Economie et des Finances, a impulsé une nouvelle dynamique de cadrage et d'orientation des questions migratoires à travers l'élaboration de la « Stratégie Nationale de migration 2015-2024 » (SNMig) qui « entend mettre à la disposition des acteurs publics et privés, des partenaires nationaux et internationaux un cadre politique de référence et un instrument de coopération ». Elle n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

3.2 Principaux indicateurs

Un problème commun des structures parties prenantes des questions migratoires, qu'elles soient étatiques ou non étatiques, c'est la non-maitrise voire l'ignorance des outils, des mécanismes, des procédures, des concepts liés à la réadmission.

La réadmission étant un accord d'Etat à Etat, son recours par les acteurs nationaux dépend des conventions passées entre le Burkina Faso et les autres Etats. Or, d'après la Direction générale des affaires juridiques et consulaires du Ministère des Affaires Etrangères et des Burkinabè de l'Extérieur, l'Etat n'a signé encore aucun accord de réadmission, même s'il existe par ailleurs d'autres formes d'accords sur la migration.

Cependant, il faut préciser, à la lumière de nos recherches documentaires, qu'il existe un chapitre consacré spécifiquement à la réadmission des personnes en

situation irrégulière dans l'accord que le gouvernement du Burkina Faso a passé avec la France.

De façon globale, avec l'augmentation de la migration de retour volontaire (ou involontaire) les acteurs sont en difficulté par rapport au traitement des flux de retour. Dans quel cadre réglementaire, avec quels statuts de migrants et quels outils faudrait-il intervenir pour traiter ce phénomène ? Telles sont les questions principales que se posent les acteurs.

Tableau n°2 : Principaux indicateurs

Cadre stratégique et légal	Actions à mener
Décision politique formelle pour la signature d'accords de réadmission avec les Etats d'accueil ou les institutions multiétatiques	Il existe une volonté politique d'inscrire les questions de réadmission dans les politiques publiques par la requête du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale au Secrétariat Action ACP-UE, mais il reste à signer directement des accords avec les principaux Etats d'accueil
Mesures d'application du dispositif de la réadmission dans la gestion de la migration de retour	Il existe une volonté des structures étatiques et non étatiques d'appliquer les accords de réadmission dans leurs interventions respectives, mais elles souhaitent que ces accords tiennent compte de leurs spécificités. L'organisation de l'atelier de renforcement et l'AT peuvent permettre de jeter les bases théoriques d'application de la réadmission sur le terrain
Cadre opérationnel des accords de réadmission	Il n'existe pas un tel cadre, car la réadmission n'est pas encore effective sur le terrain et n'intervient pas dans la prise en charge de la migration de retour. Par

	contre, il existe un cadre institutionnel pour le traitement des questions migratoires. Il convient de renforcer les capacités des acteurs en leur dotant d'outils et d'instruments adéquats.
Lois et règlements relatifs au traitement de la migration de retour et des questions de migrations en général	Il existe un nombre important de textes juridiques et législatifs qui encadrent les questions migratoires, mais il faut souligner la carence au niveau de la législation en matière d'adaptation face aux enjeux et à l'évolution de la migration. L'accent doit être mis sur la migration de retour volontaire pour un meilleur encadrement légal
Politique migratoire orientant les actions publiques	Il n'existe pas de politique nationale de migration. Pour combler ce manque, une stratégie nationale de migration 2015-2024 a été élaborée et devrait être présentée prochainement au Parlement pour adoption

Indicateurs d'atteinte des objectifs	Justificatifs du choix
Nombre de participants ayant déjà recouru aux procédures de la réadmission	Indications sur les connaissances préalables des participants en matière de réadmission et les besoins de renforcement de capacités
Nombre de participants ayant suivi l'atelier dans son intégralité	Indications sur l'intérêt porté à l'atelier par les participants
Nombre de participants ayant compris les concepts et des procédures liés à la réadmission	Indications sur les résultats atteints par rapport aux objectifs de renforcement fixés à l'AT
Nombre de participants ayant compris et intégré les mécanismes de protection des droits de l'homme	Indications sur la mise en pratique effective des connaissances acquises pendant l'atelier suivant les thèmes traités

dans l'application des procédures de réadmission	
Nombre d'accords de réadmission négociés et signés avec succès par les autorités	Indications sur l'impact de la mission de l'AT et le renforcement des capacités techniques des autorités en matière de négociation
Nombre de demandes de renforcement reçues et traitées par l'AT durant la période de suivi	Indications sur le suivi de la mission de l'AT et l'autonomisation des autorités

3.3 Cartographie et analyse des parties prenantes

a) Les acteurs étatiques

■ *Le Ministère chargé des Affaires étrangères et de la coopération régionale*

Il regroupe en son sein trois entités qui traitent des questions migratoires :

- Le Secrétariat permanent du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (SP/CSBE) chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement pour les questions relatives aux émigrés burkinabé résidant à l'Étranger.

- Le Secrétariat permanent de la Commission nationale de l'intégration (SP/CNI) représente l'instance d'aide à la décision pour tout ce qui relève de la politique d'intégration régionale et de ce fait il est en interface avec des organisations régionales comme la CEDEAO et l'UEMOA.

- La Direction générale des Affaires juridiques et consulaires

Elle est composée d'une équipe de 30 personnes.

Son mandat est de :

- préparer, négocier et conclure les Conventions, Traités et Accords internationaux entre le Burkina Faso et les autres États ou avec les organisations internationales et régionales ;

- préparer et suivre les conventions relatives aux droits de l'homme ;

- assurer le suivi régulier des conventions que le Burkina Faso a signé ou ratifiées ;

-interpréter les Accords internationaux suivant les besoins institutionnels.

▪La Commission nationale chargée des réfugiés (CONAREF) s'occupe au niveau national des questions de réfugiés.

■ *Le Ministère en charge de l'action sociale et de la solidarité nationale*

Il comporte en son sein le Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR) qui a une vocation sociale et humanitaire. Il gère et coordonne les questions relatives aux catastrophes et aux rapatriés à qui il apporte l'assistance et l'appui pour la réinsertion socio-économique. Il regroupe en son sein des départements ministériels, des acteurs non étatiques.

Ses autres activités :

-mettre en œuvre la stratégie nationale des catastrophes ;

-assurer l'accueil, l'assistance et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées et/ou qui reviennent de l'étranger suite à des crises

■ *Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure*

Il comporte trois structures internes qui sont parties prenantes des questions migratoires :

▪La Direction générale de la protection civile (DGPC) qui abrite la Direction des études et de la migration dont le rôle est la coordination et le suivi des activités migratoires, l'élaboration des plans d'accueil et d'installations des migrants de retour ;

▪La Direction générale de la Police nationale abrite une Division de la Migration (DM) et de la Police des frontières (DPF). Les activités respectives sont la délivrance et le contrôle des titres de voyage, la sécurité des frontières.

▪La Division de la Surveillance du Territoire (DST) est une structure de la Police Nationale en charge du respect de la régularité du séjour des étrangers sur le territoire national et des questions liées à la sécurité. Compte tenu du climat d'insécurité au niveau régional et international, elle articule de plus en plus ses activités de surveillance avec les questions migratoires.

▪ La Direction de la Police de l'aéroport relève de la Police des frontières.

- le règlement du différend frontalier Burkina-Bénin ;
- la promotion de la coopération transfrontalière et du développement des zones frontalières ;

Ses activités consistent à :

- gérer la légalité des entrées et des sorties du territoire national à partir de l'aéroport ;
- enregistrer les flux et à les analyser.

▪**Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (SP/CNF)**

C'est une structure interministérielle qui a été créée en 2013 par suite des recommandations de l'Union Africaine qui a étendu ses compétences à la gestion des frontières. En tant qu'organe exécutif, son rôle est d'assurer la coordination et la mise en œuvre des activités frontalières. Elle n'est pas directement impliquée dans les questions migratoires.

Ses principales activités sont :

- le bornage de la frontière Burkina-Niger ;
- la mise en œuvre du Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF).
- l'étude d'impact socio-économique et culturel de la démarcation de la frontière Burkina-Mali ;
- la participation à l'élaboration de la cartographie de la gestion des postes frontières du Burkina Faso ;
- l'étude diagnostique des localités frontalières du Burkina Faso.

■***Le Ministre en charge du travail et de la sécurité sociale***

Il existe en son sein la Direction générale du travail (DGT) dont la mission principale est de prendre en charge les droits des travailleurs migrant.

■***Le Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche***

Il comporte trois structures traitant des questions migratoires :

- L'institut des sciences de la population (ISSP) qui comporte l'Unité de « Mobilités, Habitat, Environnement ». Ses principales activités sont : i) l'étude des

caractéristiques des migrants ; ii) l'étude des causes et des conséquences de la migration ; iii) l'analyse du rôle des migrants dans le développement local et régional ; iv) le conseil et l'aide à la décision auprès des institutions publiques parties prenantes des questions migratoires.

▪Le département science et population de l'INSS/CNRST développe un projet sur le thème de la migration et de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO).

■*Le Ministère en charge de la Jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle*

Il dispose en son sein d'un Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle dotée d'une Agence nationale pour l'emploi (ANPE) dont les activités sont les suivantes : i) superviser le déroulement du recrutement de travailleurs nationaux groupés pour un emploi collectif à l'étranger ; ii) assurer le suivi des travailleurs étrangers dans le territoire national.

■*Le Ministère de l'économie et des finances*

Il comporte trois structures parties prenantes des questions migratoires :

▪La Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) qui, à travers le Conseil National de Population (CNP) dont il assure le lead technique, développe les activités suivantes : i) élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de la population à partir de la stratégie nationale de migration ; ii) coordonner toutes les parties prenantes des questions migratoires.

▪La Direction des politiques de population (DPP)

Elle œuvre à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie Nationale de Migration et a déjà organisé le Symposium national sur la migration.

Elle ne travaille pas spécifiquement sur les migrations, mais sur la population globale.

▪L'institut national de la statistique et de la démographie (INSD), chargé de la production et du traitement des données au niveau national, y compris celles relatives à la migration.

b) Les acteurs non étatiques

•Association le TOCSIN

Elle a été fondée en juillet 1997 reconnue d'utilité publique depuis avril 2013. Elle a participé à la rédaction de la Charte de la transition. Elle compte 400 membres. Son mandat porte sur les objectifs suivants :

- La sensibilisation des migrants sur leurs droits et devoirs ;
- Le plaidoyer auprès des autorités ;
- L'assistance humanitaire aux migrants de retour.

Ses activités en cours sont l'appui aux organisations de rapatriés et la production de déclarations. Elle a mené dans le passé un plaidoyer pour la prise en compte des droits des diasporas dans les politiques publiques.

•Association Ton

Elle a été créée en 1991 pour œuvrer au développement local de son lieu d'implantation.

Son mandat porte sur :

- la protection des enfants en situation de traite et de mobilité ;
- la protection et l'aide aux jeunes migrants.

Ses activités passées ont porté sur l'appui à la réinsertion des rapatriés de Côte d'Ivoire et la scolarisation des enfants affectés par ce phénomène.

Elle travaille actuellement avec 20 autres associations réparties sur l'ensemble du pays et principalement dans les zones frontalières.

•Association des jeunes et scolaires du Boulgou

Elle a été créée en 2003 dans le Centre-Est, une zone à forte propension migratoire.

Elle compte 200 membres.

Son objectif général est de contribuer à promouvoir une migration responsable pour un développement socio-économique.

Elle poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- contribuer aux efforts de maintien des jeunes dans leur terroir ;

- informer et sensibiliser les jeunes sur la migration ;
- rendre plus utiles et plus rentables les transferts de fonds des migrants.

Elle a participé aux campagnes de sensibilisation sur les droits et les dangers de l'immigration et à l'organisation d'activités socio-culturelles avec des spots sur des migrants en danger.

•Association «Alert Migration »

Elle a été fondée seulement en avril 2015 suite au rapatriement forcé de 77 ressortissants burkinabé de Guinée Equatoriale.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à la lutte contre l'immigration à haut risque (irrégulière) ;
- développer des stratégies et actions axées sur la prévention des problématiques liées à la situation de migration ;
- contribuer et animer un cadre de rencontre et/ou de concertation entre les représentations diplomatiques et les ressortissants burkinabè ;
- promouvoir l'investissement au pays d'origine ;
- favoriser la réinsertion socioéconomique des burkinabé en situation de migration irrégulière.

•Association de Recherche de Solutions pour les Migrations dans le Monde (ARSI.World)

Elle a été fondée en mai 2014 et poursuit les objectifs suivants :

- sensibiliser au plan national et international la jeunesse sur (les atouts et inconvénients) de l'immigration ;
- permettre la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine ;
- accompagner les initiatives d'investissement dans le pays d'origine ;
- promouvoir une réelle intégration entre les peuples du monde afin d'améliorer l'immigration.

3.4 Commentaires relatifs à la fiche d'assistance technique

La proposition de contenu de l'atelier est déterminée à partir des recommandations des acteurs, des lignes directrices de la note conceptuelle et de la fiche d'assistance technique.

Il convient comme préalable d'abord de distinguer deux niveaux dans la réadmission :

-le niveau légal, en amont, matérialisé par un accord entre deux Etats (ou plus) qui fixe le cadre réglementaire dans lequel s'effectue l'accompagnement pour le retour du migrant ;

-le niveau opérationnel, en aval, impliquant généralement des acteurs nationaux (étatiques et non étatiques) qui abordent la réadmission à partir de leurs pratiques de terrain.

L'atelier de renforcement de capacités devra s'appuyer d'abord sur des éléments de définition abordant les concepts clés, les instruments et les outils en vigueur au niveau international tels que l'appréhendent les institutions de coopération multilatérale ; sur ensuite les besoins des structures qui soulignent les différentes articulations de la réadmission avec la réalité de terrain de chaque acteur.

a) Recommandations des acteurs

Les acteurs étatiques et non étatiques en la personne des fonctionnaires et des responsables des associations ont formulé des recommandations portant sur le contenu et les orientations méthodologiques par rapport à l'atelier et du rôle de l'assistant technique. En tant que facilitateur il devra :

- fournir des outils d'évaluation afin de permettre aux acteurs de mesurer l'impact de leurs interventions ;
- œuvrer à la production d'un lexique pour une terminologie commune afin d'éviter les malentendus dans l'interprétation des directives portant sur la migration de retour ;

- produire un protocole d'intervention pour éviter les duplications dans le traitement des questions de réadmission ;
- proposer un cadre de concertation pour aborder les nouvelles problématiques liées à la migration de retour et en particulier celles de la réadmission, de la protection des droits des migrants, de leur réinsertion socio-économique en particulier en faveur des réadmis ;
- indiquer les modalités d'application des textes juridiques nationaux et internationaux relatifs à la réadmission pour fixer le moment de leur utilisation avec quel partenariat ;
- faire un focus sur les mécanismes nationaux de gestion des cas de migration de retour connus (exemple : les expulsions de la Guinée, du Gabon, de la Côte d'Ivoire) pour déterminer les limites des outils, des instruments et des procédures proposées ;
- prendre en compte les questions sécuritaires dans la migration de retour à cause des risques de présence d'extrémisme sur les routes migratoires ;
- tenir compte de l'importance de la gestion des données dans le traitement des questions migratoires de retour.
- insister sur les questions d'après réadmission relatives à la protection des droits des migrants de retour et à la réinsertion socio-économique des réadmis dans le pays d'origine ;
- prendre en compte les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants dans le dispositif de réadmission.

b) Délimitation du contenu de l'atelier

Le format souhaité par les acteurs est de trois journées avec des orientations de contenu basées sur leurs préoccupations de terrain.

■ Première journée : revue des différents textes réglementaires au niveau national, régional et international

Elle devra être consacrée à la connaissance des textes de lois, accords, règlements, conventions au niveau national, régional et international auxquels le Burkina Faso

est partie prenante. Un focus devra être mis sur les mécanismes juridiques de gestion des crises migratoires de retour qu'a connues le Burkina Faso, notamment les expulsions de ses ressortissants de Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée Equatoriale et de la Guinée. Il conviendra ici de voir comment les autorités ont pu les résoudre et à partir de quel cadre juridique et quels résultats, afin d'en dégager éventuellement les limites.

Une évaluation rapide de ces textes à la lumière du contexte migratoire national et des pratiques des participants devra être effectuée pour en souligner les enjeux et défis, vu l'évolution du phénomène migratoire au niveau régional et international.

Dans bien des cas, les migrations de retour s'effectuent en dehors de tout cadre légal. L'AT doit en tirer les enseignements pour montrer la pertinence des accords juridiques dans la prise en charge de la migration de retour, et en particulier montrer aussi comment l'existence des accords de réadmission peut instituer une nouvelle approche négociée, contrôlée, inclusive et intégrant toutes les parties prenantes, y compris les associations de migrants.

■ *Deuxième journée : questions de procédures de réadmission et de terminologie*

Les différents points à aborder :

- Genèse et historique des accords de réadmission : évolution du concept
- Terminologie en vigueur dans la réadmission : expulsions, refoulement, retournement, système de contrôle de l'immigration, capacités de contrôle, procédures de notification, pays tiers de transit, coopération loyale, contrepartie, etc.
- Clarification de quelques concepts en vigueur dans le champ migratoire désignant des personnes en mobilité : migrants de retour volontaire, réfugiés, refoulés, rapatriés forcés, Populations en déplacement interne (PDI), réadmis, etc.

La liste est indicative et aiderait à mieux clarifier la réadmission, les concepts qui lui sont attachés et la catégorie de migrants considérée comme des « réadmis ».

Dans le même ordre d'idées le consultant, à l'aune des entretiens avec les acteurs, a relevé la nécessité de déconstruire certaines appellations équivoques comme les notions de rapatriés, d'extrémistes de retour qui s'inscrivent dans une approche stigmatisante du fait migratoire.

Il est également à évoquer la spécialisation des organisations en fonction des statuts des personnes en mobilité : par exemple, l'OIM est spécialisée sur les questions de migration, le HCR sur les réfugiés, etc.

▪ Indiquer les contreparties de la réadmission pour les Etats signataires

Les accords de réadmission ne doivent pas être considérés comme une fin en soi. Il convient de les situer dans le cadre plus large de la coopération bilatérale (ou multilatérale) qui nécessite une contrepartie en faveur de l'Etat du pays d'origine du migrant réadmis (ou de transit) autorisant l'exécution de la mesure. Cette contrepartie n'a pas un lien direct avec les questions migratoires et peut porter sur des considérations économiques ou autres. Les accords de réadmission ne font pas l'unanimité et beaucoup d'organisations des droits de l'homme les mettent en cause (se référer notamment aux positions de la FIDH ou de l'AEDH pour leur manque de respect des droits des migrants. C'est pourquoi l'approche de la réadmission devra s'inscrire dans un cadre interactif en confrontant les différents points de vue des participants.

■ *Troisième journée : Organisation des travaux de groupes à partir des thèmes attenants aux questions de réadmission*

Le recours à cette méthode de travail permettra une implication et une appropriation plus grandes des leçons et des résultats attendus en termes de renforcement de capacités. Le problème à résoudre à ce niveau est comment rendre utiles et opérationnels les concepts, les outils et instruments pour les acteurs nationaux qui sont aux prises dans leurs pratiques avec les questions de migration de retour dans le cadre (ou non) d'accords de réadmission.

En partant des priorités mentionnées dans les entretiens par les acteurs, le consultant a identifié les différents thèmes qui sont autant d'articulations et de portes d'entrée à la réadmission :

- Réadmission et questions juridiques
- Réadmission et questions humanitaires
- Réadmission et questions sécuritaires
- Réadmission et réinsertion socio-économique des migrants de retour
- Réadmission et protection des droits des migrants

- Réadmission et opérationnalisation des accords sur le terrain
- Réadmission et capacités de négociation des partenaires nationaux

Ces différentes portes d'entrée constituent les priorités principales des structures interrogées. Il est recommandé par conséquent que l'AT s'appuie sur les questions juridiques, humanitaires, sécuritaires, sur les aspects de réinsertion socio-économique des migrants de retour ou « réadmis », de protection des droits des migrants.

La constitution de ces groupes se fera en fonction de la spécialisation des participants et de leurs structures d'appartenance.

Méthodologie :

Cinq groupes thématiques pourraient être constitués en fonction des portes d'entrée citées antérieurement. L'AT devra fixer les attendus de ces travaux de groupes en fonction des questions de réadmission et des portes d'entrée.

L'animation des travaux de groupes devra s'effectuer de manière flexible et collaborative de telle sorte que toutes les parties prenantes puissent être impliquées. L'idée n'étant pas de dispenser un enseignement magistral, mais plutôt de faire en sorte que le cadre théorique élaboré autour de la réadmission durant ces deux premières journées permette aux participants d'interroger utilement leurs pratiques organisationnelles, autrement dit d'effectuer à partir des concepts, outils et instruments acquis lors de leur renforcement, la théorie de leurs pratiques.

Il est important pour l'AT, de prendre en compte la dimension culturelle du milieu bénéficiaire et de ne pas se cantonner dans un rôle de dispensateur de connaissances.

Au Burkina Faso comme dans les pays d'Afrique subsaharienne en général, la recevabilité de la communication interindividuelle dépend de son inscription dans le respect, l'écoute, la hiérarchie, la formulation nuancée de la contradiction ou de la critique envers son interlocuteur surtout lorsqu'il y a une différence significative d'âge ou des statuts. Ces indications ne devront pas être bloquantes pour l'AT, mais il doit les garder en arrière-plan.

L'AT aura à faire appel à l'expérience des participants qualifiés présents normalement à l'atelier pour développer chacun de ces aspects.

■ *Evaluation des risques*

Ils peuvent être dans le cas présent de deux types :

- *Le risque contextuel*, lié à la situation politique et sécuritaire du pays qui peut avoir une incidence dans la tenue de l'atelier et entraver par conséquent la mission de l'AT : dans ce cas reporter ou déplacer la tenue de l'atelier dans un autre lieu, à l'intérieur du pays moins affecté

- *Les risques liés à l'atelier lui-même peuvent être dus :*

- à l'incapacité des participants à répondre de manière satisfaisante aux consignes et à participer activement aux travaux : dans ce cas l'AT devra ajuster sa méthode et partir des lacunes des participants pour relancer la séance ;

- à l'inadéquation entre le contenu de l'atelier avec les pratiques des participants : dans ce cas l'AT devra partir de la pratique des participants pour reformuler le contenu l'atelier.

- au contenu chargé du programme qui ne laisse pas de temps suffisant aux échanges : dans ce cas l'AT ne doit pas hésiter à élaguer la ou les parties de son intervention qui paraissent moins intéressées à l'auditoire.

Annexes

Annexes 1 : Liste des principaux documents consultés

-Ministère de l'Economie et des Finances, *Stratégie Nationale de Migration 2015-2024*, juin 2015

-Mandiogou Ndiaye et Nelly Robin « *Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest. Une dynamique de régionalisation renouvelée* », *Revue Hommes et migrations*, 2010, p.48-61

<https://hommesmigrations.revues.org/1724>

-OIM, CEDEAO, *Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest*

https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/rcp_bkk/midwa_overview_fr.pdf

-Parlement européen, Direction Générale des Politiques Internes, *La politique de la réadmission dans l'Union européenne*, Etude 2010

- Dieudonné Ouédraogo et Victor, Piché (éds) (2007), *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso : Au-delà de la houe*, Paris et Ouagadougou, L'Harmattan et Presses universitaires de Ouagadougou.

- Lama Kabbanji, (2011), *Politiques migratoires en Afrique de l'ouest : Burkina Faso et Côte d'Ivoire*, Karthala.

-Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme, « *Pourquoi l'AEDH s'oppose à la signature d'accords de réadmission de l'Union européenne ?* », Bruxelles, octobre 2014

-« *Les accords de réadmission, un mécanisme de renvoi des migrants en situation irrégulière* » Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

(17/03/2010) <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=12439&Language=fr>

- *Évaluation des accords de réadmission conclus par l'Union Européenne*,
Commission Européenne, 23 février 2011 : [http://ec.europa.eu/dgs/home-](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-isnew/news/pdf/comm_pdf_com_2011_0076_f_communication_fr.pdf)

-Dieudonné Ouédraogo Bonayi Dabiré, Jean-Pierre Guengant

« *L'impact des migrations internationales de retour de Côte d'Ivoire sur le développement des régions frontalières du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire* »,

Institut Supérieur des sciences de la Population, Université de Ouagadougou,
Burkina Faso, non daté, 13 p.

Annexe 2 : Questions d'évaluation

Elles cadrent l'entretien et permettent d'obtenir des réponses par rapport à la poursuite d'objectifs de la mission et aux attentes des parties prenantes. Elles sont complétées en situation par une série de questions de relance qui sont déterminées par le contexte de l'entretien, le type de réponse fourni par l'interlocuteur et des demandes de complément d'information formulées par le consultant.

■ Questions de Présentation de la structure :

- Institution :
- Position dans le champ migratoire

■ Questions principales d'évaluation

- 1- Pouvez-vous établir à partir des politiques publiques un état des lieux des questions de réadmission et de terminologie en vue du déploiement de l'Assistant technique ?
(Faire également un état des mécanismes de transfert de fonds)
- 2- Indiquer les difficultés et lacunes que vous rencontrez dans l'utilisation de la terminologie et de l'application des procédures de réadmission en rapport avec les autres parties prenantes ?
- 3- Quels objectifs les autorités poursuivent-elles en sollicitant un renforcement de capacités pour la terminologie et les procédures de réadmission ?
- 4- Qu'attendez-vous de l'atelier sur le renforcement des capacités sur la terminologie et les procédures de réadmission ?
 - contenu thématique (préciser le cas échéant, les aspects précis que vous souhaitez être abordés)
 - nombre de participants (préciser les parties prenantes et la pertinence du choix)
 - format de l'atelier (préciser la durée/jours)
- 5- Préciser la pertinence du déploiement de l'assistant technique par rapport à l'état des lieux dressé ainsi que sa durée ?
- 6- Quels sont les lois et actes réglementaires qui régissent la réadmission au Burkina ?
- 7- Indicateurs de la réadmission :
 - combien de dossiers reçus ?

- combien de dossiers traités ?
- combien d'accords de réadmission signés ?

8- Risques et hypothèses pour l'atelier et le déploiement de l'Assistant technique ?

Annexes 3-Liste des principaux informateurs

Noms	Position	Organisation	Contact	Date de rencontre	Commentaires
Abdel Rahmane Diop	Chef de bureau	OIM	ardiop@iom.int +22625342107 +22625375918	25/01/2016 à 14h	Briefing et présentation générale des politiques migratoires
Aminata PITROIPA	Chargée des opérations	OIM	apitroipa@iom.int +22625342107 +22625375918	Du 25/01/2016 au 29/01/2016	Appui aux entretiens et soutien logistique
Alexandra Tapsoba	Assistante	OIM	atopsoba@iom.int +22625342107 +22625375918	25/01/2016	Prise en charge des migrants de retour volontaire
Boubacar Minougou	Directeur	SP/ CONASUR	E-mail : migoub@yahoo.fr +226 70 29 57 12/ +226 78 02 28 05	26/01/2014 À 9 h	Conditions d'accueil des migrants de retour force
Joséphine Apiou Kaboré	Directrice	SP/CNF	+226 62 18 24 58 apioukjos@yahoo.fr	26/01/2016 À 10 h	L'entretien s'est déroulé avec l'ensemble du staff avec leurs contributions respectives
Ousmane Ba	Directeur	DGAJC	+226 25 32 47 32 juniorba62@yahoo.fr	26/01/2016 A 12h	L'entretien s'est déroulé avec l'ensemble du staff avec leurs contributions respectives
Sohaïbo Diallo	Directeur	DST	sohaibod@gmail.com +226 62 17 83 38	27/01/2016 A 15 h	Corrélation entre migration et

					sécurité
M. SANA	Directeur	DPA	+226 70306058	27/01/2016 À 17 h	Corrélation entre migration et sécurité
Richard Has	Conseiller	DUE	richard.hands@eeas.europa.eu	28/01/2016 À 11 h	Approche globale de l'UE sur les questions de réadmission
Sébastien Ouédraogo	Président	Association Alert Migration	+22678 37 03 53 alert_migration@yahoo.fr	28/01/2016 13h30	Entretien collectif
Bambara Gustave	Directeur	DPP	bamgustave@yahoo.fr +226 25 31 89 74 bamgustave@yahoo.fr	28/01/2016 À 15 h	Présentation de la Stratégie Nationale de Migration
Noufou Ouedraogo	Président	ARSIW	arsi.w_dm@yahoo.com +226 65 74 16 28	28/01/2016 À 17 h	Entretien collectif
Issaka Somandé	Président	TON	issakanet@yahoo.fr +226 70 13 35 80	29/01/2016 À 10h	Entretien collectif
Albert Bambara	Président	Association des jeunes de Boulgou	+226 70 1121 35/78931415 alberbam@yahoo.fr	29/01/2016 À 15h	Entretien collectif
Seydou Ouédraogo	Président	TOCSIN	aroons23@icloud.com +226 70267499	29/01/2016 À 16 h	Entretien collectif

Nom de l' organisation	Association le TOCSIN
------------------------	-----------------------

Annexes 4- Données sur les principaux acteurs non-étatiques

4.1

Nom de l'organisation	Association des Jeunes et scolaires du Boulgou
Adresse de l'organisation et les coordonnées générales	11 BP 1735 Ouaga 01 Boulgou BP 494 Ouaga 09 Email : prodns2@boulgou.com Tél : +226 70267499
Personnes à contacter	M. Arouna SAVADOGO
Background	Fondée le 15 juillet 1997. Elle est reconnue d'utilité publique en avril 2013. Elle participée à la rédaction de la Charte de la transition.
Ressources	Elle compte 400 membres. Avec un bureau exécutif de 12 membres
Mandat fondamental de l'Organisation	-Sensibilisation des migrants sur leurs droits et devoirs -Plaidoyer auprès des autorités ; -Assistance humanitaire aux migrants de retour
Statut juridique de l'organisation	Organisation de la société civile
Activités en cours	-Appui aux organisations des rapatriés -Production de déclarations
Les activités passées pertinentes au sujet	-Plaidoyer pour la prise en compte des droits des la diaspora -Visite de la diaspora
Présence sur le terrain dans le pays	Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Banfora

4.2

Nom de l'organisation	Association Ton
l'organisation et les coordonnées générales	
Personnes à contacter	BAMBARA Albert Tél : (226) 70 1121 35/78931415 E-mail : alberbam@yahoo.fr
Background	L'AJS/B est fondée en 2003. Elle s'est installée dans le Centre-Est dans la zone à forte propension migratoire.
Ressources	Elle compte environ 200 membres
Mandat fondamental de l'Organisation	L'objectif général est de contribuer à promouvoir une migration responsable pour un développement socio-économique. Objectifs spécifiques : -contribuer aux efforts de maintien des jeunes dans leur terroir ; -informer, sensibiliser les jeunes sur la migration ; -rendre plus utiles et plus rentables les transferts de fonds des migrants ;
Statut juridique de l'organisation	Association
Activités en cours	Emissions de radio FM de Garango sur les dangers de la migration
Les activités passées pertinentes au sujet	-campagne de sensibilisation sur les droits ; -organisation d'activités socio-culturelles avec des spots sur des migrants en danger
Présence sur le terrain dans le pays	Présente dans six communes du Centre-Est du pays et à Ouagadougou

4.3

Nom de l'organisation	Association Alert Migration
Adresse de l'organisation et les coordonnées générales	BP 10 Niangoloko Tél : (226) 20 91 70 62
Personnes à contacter	Sommandé K.L. Issaka E-mail : issakanet@yahoo.fr Tél : (226) 70 13 35 80
Background	Fondée en 1991 et reconnue officiellement en 1994. Son objectif principal est d'œuvrer à l'épanouissement socio-économique des populations de sa zone d'implantation.
Ressources	-financières (subventions et fonds propres) -humaines (équipe technique) -immobilière et mobilière (bâtiments et véhicules)
Mandat fondamental de l'Organisation	-Protection des enfants en situation de traite et de mobilité -Protéger et aider les jeunes en migration.
Statut juridique de l'organisation	Association
Activités en cours	-Formation -Réinsertion socio-économique
Les activités passées pertinentes au sujet	-Appui à la réinsertion des rapatriés de Côte d'Ivoire ; -Appui à la scolarisation des enfants affectés.
Présence sur le terrain dans le pays	Travaille avec 20 associations (points focaux) réparties dans le pays surtout dans les zones frontalières.

4.4

Adresse de l'organisation et les coordonnées générales	Boulevard France Afrique Ouagadougou BF Tél : (226) 78 37 03 53 E-mail : alert_migration@yahoo.fr
Personnes à contacter	Ouédraogo Sébastien
Background	Elle a été fondée au mois d'avril 2015 suite au rapatriement forcé de 77 jeunes burkinabè de la Guinée Equatoriale ;
Ressources	Non précisées
Mandat fondamental de l'Organisation	-Contribuer à la lutte contre la migration à haut risque (irrégulière) -Développer des stratégies et actions axées sur la prévention des problématiques liées à la situation de migration ; -Contribuer à animer un cadre de rencontre et/ou de concertation entre les représentations diplomatiques et les ressortissants ; -Promouvoir la réinsertion socio-économique des burkinabè en situation de migration irrégulière
Statut juridique de l'organisation	Association
Activités en cours	Non précisées
Les activités passées pertinentes au sujet	Appui des migrants expulsés de la Guinée Equatoriale
Présence sur le terrain dans le pays	Ouagadougou

4.5

Nom de l' organisation	ARSI/WORLD (Association pour des recherches de solutions d'immigration dans le monde)
------------------------	---

Adresse de l'organisation et les coordonnées générales	Secteur 19, Somgandé, Ouagadougou Email : arsi.w_dm@yahoo.com Tél : (226) 65 74 16 28/70 36 61 51
Personnes à contacter	M. Noufou Ouédraogo
Background	Elle a été fondée en 2014. Elle travaille sur les retours volontaires, notamment les retournés de Libye
Ressources	Non précisées
Mandat fondamental de l'Organisation	-Sensibiliser au plan national et international la jeunesse sur les atouts et les inconvénients de l'immigration -Accompagner les initiatives d'investissement dans le pays d'origine ou d'accueil des immigrants ; -Promouvoir une réelle intégration entre les peuples du monde afin d'améliorer l'immigration ;
Statut juridique de l'organisation	Association
Activités en cours	-sensibilisation sur les questions de migration
Les activités passées pertinentes au sujet	-tenue atelier de sensibilisation : « Enfance et migration : la migration comme moyen d'un mieux-être. Les tentations, les risques et dangers de la migration » (janvier 2015) -activités de reboisement septembre 2015 -plaidoyer sur le thème : « Politique migratoire, facteur de développement »
Présence sur le terrain dans le pays	Territoire national

4.6